



# CADRE POUR LA RESTITUTION DES AVOIRS ÉQUATO-GUINÉENS DÉTOURNÉS

**Proposition pour la restitution de 200 millions de dollars  
d'avoirs équato-guinéens détournés confisqués dans  
différents pays du monde**

Note | février 2023

## Résumé exécutif

Le président Teodoro Obiang Nguema et sa famille ont dirigé la Guinée Équatoriale avec un pouvoir absolu depuis plus de 40 ans. Alors même que la Guinée Équatoriale détient de vastes réserves de pétrole, la pauvreté est généralisée en raison des détournements de fonds massifs et des violations de droits humains, privant les citoyens équato-guinéens de leurs droits économiques et sociaux les plus élémentaires ainsi que de leurs droits civils et politiques. En parallèle, le pays s'endette toujours davantage, ayant notamment emprunté 2 milliards de dollars à la Chine, et 282 millions de dollars au FMI.

Plus de 200 millions de dollars d'actifs identifiés comme produit de la corruption ou du blanchiment de cette infraction appartenant au fils du président et vice-président, Teodoro (ci-après « **Teodorin** ») Nguema Obiang, vice-président de la Guinée Equatoriale et fils du président de ce pays, ont été confisqués au Brésil, en France, en Suisse et aux États-Unis (ci-après « **les quatre pays** »). Il est essentiel que ces fonds soient restitués de façon responsable et avec des garanties de redevabilité pour apporter un soutien indispensable aux victimes que la corruption, la population équato-guinéenne, tout en évitant d'alimenter les circuits de corruption du pays.

## Recommandations

En restituant les actifs confisqués, les quatre pays doivent :

1. Appliquer les Principes élaborés par la société civile pour une restitution responsable des avoirs détournés, ce qui implique de s'assurer de la traçabilité des fonds à toutes les étapes du processus de restitution, que les corrupteurs ne bénéficient pas des fonds restitués, et que des mécanismes de suivi soient mis en place.
2. Impliquer significativement la société civile dans la prise de décision de l'affectation des fonds de

manière à réparer le préjudice des populations victimes de la corruption. Certaines propositions sont décrites ci-après, notamment :

- a. Le financement de programmes de bourses d'études
- b. Le financement d'activités culturelles et artistiques au sein de la communauté
- c. Le financement de programmes de formation de journalistes
- d. Le financement d'activités promouvant la justice sociale au sein de la communauté

## Actifs saisis

### États-Unis

#### 30 millions de dollars confisqués

En 2014, le département de Justice des États-Unis a passé un accord avec Teodorin Nguema Obiang aux termes duquel ce dernier consentait à la vente d'actifs lui appartenant pour une valeur de 30 millions de dollars au profit des États-Unis, en contrepartie de l'abandon de différentes procédures de confiscation civiles. Un montant supplémentaire de plus de 6 millions de dollars était ajouté à la suite de la vente d'une propriété luxueuse de Teodorin Nguema Obiang. Les fonds sont destinés à être affecté au profit des Équato-guinéens.

Selon les termes de cet accord, deux tiers des fonds disponibles devaient être distribués selon un procédé ayant reçu l'approbation des États-Unis et de Teodorin Nguema Obiang, le tiers restant pouvant être librement affecté par les États-Unis, au bénéfice des Équato-guinéens. 2,6 millions de dollars ont été utilisés pour l'achat et la distribution de vaccins contre la Covid-19 en Guinée Équatoriale et 10,3 millions de dollars doivent encore à réaffecter.



Propriété de Teodorin Nguema Obiang à Malibu saisie par les autorités américaines en 2011 (Image : Google Earth 2021)

## Swisse

### 24 millions de dollars

En octobre 2019, le gouvernement suisse a passé un accord avec Teodorin Nguema Obiang dans le cadre d'une affaire de corruption. Aux termes de celui-ci, la Suisse a saisi et mis aux enchères 25 voitures de luxe appartenant à Teodorin Nguema Obiang et lui a rendu son yacht « *Ebony Shine* ». Il avait précédemment déplacé son autre yacht « *Ice* » avant que les autorités suisses ne puissent le saisir. L'accord prévoit que la Suisse doit restituer les 24 millions de dollars issus de la vente des voitures, la somme devant être utilisée par une organisation internationale au profit de la Guinée Équatoriale. Le choix de la ou des entités internationales qui seront impliquées dans la restitution, ainsi que les modalités d'affectation et de contrôle de cette restitution par les autorités suisses demeurent peu claires.



Voitures de luxe appartenant à Teodorin Nguema Obiang (Photo : Reuters)

## Brésil

### 16,5 millions de dollars

En septembre 2018, la police brésilienne a confisqué 16,5 millions de dollars en espèces ainsi que des montres de luxe dans les affaires d'une délégation officielle qui accompagnait Teodorin Nguema Obiang. La police a admis l'existence d'une enquête plus large pouvant inclure d'autres biens saisis, notamment un appartement de luxe dans un quartier chic de Sao Paulo.

Les autorités policières et judiciaires brésiennes n'ont pas communiqué d'autres informations sur leurs projets pour rapatrier les fonds.

## France

### 160 millions de dollars

En octobre 2017, Teodorin Nguema Obiang a été condamné *in absentia* en France pour blanchiment d'argent en relation avec du détournement de fonds publics. Environ 150 millions d'euros d'actifs ont été confisqués. L'appel de Teodorin dans cette procédure a été rejeté par la Cour de cassation en juillet 2021.

La Guinée Equatoriale a introduit un procès distinct devant la Cour de Justice Internationale, plaidant que l'actif de la plus grande valeur saisi, un hôtel particulier Avenue Foch à Paris, appartenait à l'Etat équato-guinéen. La Guinée a perdu ce procès en novembre 2020. L'Etat a récemment tenté de rouvrir le dossier, déposant cette fois une demande de restitution de l'hôtel particulier en tant que tiers de bonne foi, demande qui fut également rejetée en juin 2022.



Hôtel particulier de Teodorin Obiang à Paris, estimé à environ 150 millions d'euros, saisi par les autorités françaises en 2012 (Photo : Transparency International France)

## Lignes directrices pour une restitution responsable des avoirs détournés



Écoliers en Guinée Équatoriale, pays classé 145/189 pour l'indice de développement humain des Nations Unies (Photo: Docteur Angela Stuesse)

Les standards internationaux prévoient que les gouvernements doivent restituer le produit de la corruption de manière responsable, dans le respect des principes de transparence et de redevabilité, en veillant à réparer le préjudice causé aux victimes de la corruption. Dans cette perspective, l'engagement de la société civile est fondamental.

### **Pourquoi une restitution responsable des avoirs détournés est importante ?**

Une restitution responsable des avoirs détournés est fondamentale pour préserver la crédibilité de la lutte contre la corruption. La Guinée Équatoriale a accusé les gouvernements étrangers de confisquer les avoirs détournés pour saper sa souveraineté et voler ses richesses. Restituer les avoirs aux populations affectées par la corruption décrédibilise ces allégations.

Transformer la richesse illégale en programme sociaux effectifs, en donnant aux victimes un rôle clé dans la lutte contre la corruption, met en exergue les richesses potentielles gaspillées par la corruption. Mettre en place un mécanisme de restitution obéissant aux principes de transparence et de redevabilité devrait aussi permettre de constituer un modèle précieux de bonne gouvernance et de démocratie participative.

Une restitution responsable des avoirs est cruciale en Guinée Équatoriale, où l'enracinement de la corruption engendre un fort risque de nouveau détournement des fonds. Dans ce pays où la corruption est endémique et qui fait face à une répression brutale depuis des décennies, seules très peu d'organisations de société civile véritablement indépendantes opèrent. Celles qui subsistent sont constamment menacées et ont des capacités d'action limitées.

Les quatre pays doivent empêcher toute allocation des fonds restitués aux entités contrôlées ou gérées par le gouvernement Équato-guinéen, ses fonctionnaires ou ses partenaires. Ils doivent être accompagnés par des organisations indépendantes fortes d'une connaissance du terrain pour affecter les fonds, puis surveiller et rendre compte de la manière dont ils sont utilisés. Cela permettra de s'assurer que les droits et intérêts des victimes sont protégés et pris en compte en priorité et réduira le risque de voir les fonds retomber dans les circuits de corruption desquels ils sont issus.

**par la société civile »**) ont été élaborés dans le cadre d'une consultation de 18 mois à laquelle ont participé plusieurs organisations de société civile présentes dans le monde entier. Ils reflètent les meilleurs standards internationaux et soulignent l'importance de :

1. La transparence et l'inclusion
2. L'intégrité
3. La redevabilité
4. La restitution aux victimes

## **Droit et pratiques internationaux**

Les principes de la société civile pour une restitution responsable des avoirs (ci-après « **Principes élaborés**

### **Principes de la société civile pour une restitution responsable des avoirs**

#### **Principe 3**

Les organisations de la société civile indépendantes, y compris les groupes et représentants de victimes, doivent être impliqués dans le processus de recouvrement des avoirs. La société civile doit notamment être impliquée aux étapes suivantes :

- Discussions tenant à l'identification des mécanismes conjoncturels et structurels qui ont permis la commission du dommage initial ;
- Discussions tenant à l'identification des modalités de réparation du préjudice et à la prévention de tels faits dommageables ainsi qu'à la mise en place d'un calendrier pour y parvenir ;
- Négociations portant sur les modalités de restitution et de déboursement des avoirs, notamment celles portant sur l'identification des besoins des victimes et le choix des programmes sociaux destinés à ces victimes ;
- Négociations portant sur les modalités d'encadrement du processus de restitution (transparence, redevabilité, conformité aux règles en vigueur concernant le transfert, la gestion, le suivi et le contrôle des avoirs restitués).
- Dans le respect du secret de l'enquête et de l'instruction, les enquêtes et instructions doivent être transparentes et répondre à des garanties de redevabilité.



Dans l'Agenda 2030 pour le développement durable, les Etats-membres se sont aussi engagés à réduire significativement les flux financiers illicites et à renforcer le recouvrement et la restitution des avoirs détournés d'ici 2030 (objectifs 16.4 des Objectifs de Développement Durable). Lors du forum mondial sur le recouvrement des avoirs de 2017, organisé par le Royaume-Uni et les États-Unis, des Principes pour la disposition et le transfert des actifs volés confisqués dans des affaires de corruption (les « **principes du**

**GFAR** ») ont été adoptés, incluant la transparence et les garanties de redevabilité. Ils précisent que les avoirs doivent être utilisés au bénéfice des populations affectées par les comportements condamnés, que les avoirs restitués ne doivent à aucun moment profiter aux personnes impliquées dans la commission des infractions d'origine, et qu'il convient de prendre en considération la lutte contre la corruption, la réparation des dommages causés par la corruption et la réalisation d'objectifs de développement.

## **Principes du GFAR pour la disposition et le transfert des actifs volés confisqués dans des affaires de corruption**

### **Principe 10**

« [...] la société civile, les organisations non gouvernementales, et les organisations communautaires doivent être encouragées à participer au processus de restitution des avoirs, notamment en aidant à déterminer la manière dont les préjudices peuvent être réparés, en contribuant aux décisions de restitution et de disposition, et en favorisant la transparence et la redevabilité dans le transfert, la disposition et l'administration des avoirs recouverts ».

La participation des organisations de société civile est de plus en plus reconnue comme un pilier des procédures de restitution d'avoir, tout comme la transparence et la redevabilité. Le Conseil de droits de l'Homme a adopté une résolution en ce sens en 2019 (Résolution 40/4, paragraphe 16).

Le bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'Homme a récemment publié une série de principes

sur les droits humains et le recouvrement des actifs, selon lesquels « *le Pays d'accueil doit affecter les fonds restitués dans le respect des principes de redevabilité, de transparence et d'inclusivité* ». Lorsque la restitution directe des avoirs au Trésor de l'État d'origine n'est pas souhaitable, les fonds peuvent être alloués à une ONG œuvrant en faveur des victimes.

## Proposition pour la restitution des fonds

La création d'un environnement propice à la prolifération et l'épanouissement des organisations de société civile et le renforcement des voix indépendantes en Guinée Équatoriale permettront à celles-ci de demander des comptes aux institutions et de promouvoir le changement. Ainsi, les fonds restitués pourraient être utilisés pour combler les failles qui ont permis à la corruption de se répandre. La restitution des actifs détournés doit être distinguée des fonds engagés dans le cadre de l'aide publique au développement. Les actifs détournés ont été volés à la population de Guinée Équatoriale, et doivent lui être rendue de manière à lui bénéficier.

Sont présentés ci-dessous quatre de scénarios de restitution des fonds et de leurs administration par un organisme indépendant qui les administrerait.

### Notre expertise

**EG Justice** travaille avec des avocats et des militants en Guinée Équatoriale, dans le but de renforcer leurs capacités. L'organisation a encouragé et soutenu diverses initiatives et coalitions de la société civile, notamment la Commission équato-guinéenne des juristes, la plateforme civique « *GE Tambien es Nuestra* », et des réseaux civiques de jeunes dans le pays et à l'étranger pour promouvoir les droits de l'Homme, l'engagement civique et la transparence. L'organisation a encouragé des initiatives telle que [APROFORT](#), qui a créé une clinique juridique pour soutenir les militants défenseurs des droits humains, avec l'appui de l'Union Européenne. Cette initiative inclue aussi l'octroi de subventions à des organisations locales pour soutenir des jeunes femmes enceintes, des femmes en situation de handicaps, la promotion des droits de l'Homme à travers l'art et des groupes LGBTQI+. EG Justice a également mené

des investigations et des actions en justice contre des infractions économiques commises par la classe dirigeante Équato-guinéenne.

Depuis sa création, EG Justice a cultivé et maintenu des contacts directs et constants avec les organisations de société civile, des avocats et des militants en Guinée Équatoriale et au sein de la diaspora, ce qui a permis à l'organisation d'avoir accès à des recherches et des témoignages de terrain sur les abus commis dans le pays. EG Justice est soutenu par le Centre pour les droits civils et politiques, le Forum civil pour la restitution des avoirs, Human Right Watch, REDRESS et Transparency International France.

Le **Forum civil pour le recouvrement des avoirs** (ci-après « **CiFar** ») travaille dans le monde entier pour renforcer la transparence et les garanties de redevabilité dans les enquêtes, la confiscation et la restitution de l'argent public volé *via* de la corruption. CiFAR intervient dans une série de domaine pour renforcer l'implication des citoyens et de la société civile dans la lutte contre les flux financiers illicites et le recouvrement des avoirs, et élargir le débat public à ce sujet. CiFAR soutient également de jeunes journalistes dans leur enquêtes sur la corruption transfrontalière, organise des formations à destination de la société civile et de la jeunesse sur le recouvrement des avoirs, s'efforce de produire des articles de recherche rigoureuse sur le sujet, de créer du dialogue avec les gouvernements pour discuter des affaires en cours, de présenter le travail de la société civile lors de forums internationaux et de soutenir la collaboration au sein de la société civile au-delà des frontières.

**REDRESS** est une organisation non gouvernementale qui vise à obtenir la justice et la réparation pour des personnes ayant subi de la torture. Dans le cadre de son

projet de recouvrement des avoirs, l'organisation agit pour saisir les avoirs d'acteurs corrompus et d'auteurs de violations des droits humains et permettre leur réaffectation à la réparation du préjudice des victimes.

**Human Rights Watch** est une organisation non gouvernementale et non lucrative qui suit de près la situation des droits de l'Homme en Guinée Équatoriale depuis de nombreuses années, en se concentrant notamment sur la manière dont la corruption systémique nuit aux droits économiques. En 2017, Human Rights Watch a publié un rapport de 85 pages qui documentait comment la mauvaise gestion de la richesse pétrolière dans ce pays a contribué au sous-financement chronique des systèmes de santé publique et d'éducation, en violation des obligations du pays en matière de droits humains (*Manna from Heaven? How health and Education Pay de Price for Self-Dealing in Equatorial Guinea*).

Durant les 15 dernières années, **Transparency International France** s'est occupé d'affaires judiciaires de corruption de très grande ampleur, visant quelques dirigeants étrangers et leurs entourage familial et

professionnel proche, soupçonné d'avoir amassé des millions d'euros de biens mal acquis sur le territoire français. De l'introduction en 2007 de la plainte qui a mené à la condamnation historique de Teodorin Nguema Obiang, au plaidoyer fructueux pour une réforme portant sur une restitution responsable des avoirs détournés, la section française de Transparency international, mouvement mondial de lutte contre la corruption, est l'une des plus en pointe dans le domaine de la restitution des avoirs.

## 1. Financement de programmes de bourses d'études

L'Ecole en Guinée Équatoriale ne forme pas bien les élèves. La Banque Mondiale a jugé que la qualité de la scolarisation était médiocre en raison des faibles qualifications des enseignants, du manque d'outils pédagogiques et des mauvaises conditions matérielles, le tout étant renforcé par un financement insuffisant. Les autorités équato-guinéennes surveillent en outre de près la seule université du pays afin de faire taire toute critique.



Formation avec des militants de la société civile locaux et issu de la diaspora à Madrid (Photo : EG Justice)



École sur l'île de Bioko, Guinée Équatoriale (Photo : Will Sands)

Des bourses d'études pour les étudiants de Guinée Équatoriale, en particulier les femmes et les étudiants de première génération issus de familles à faibles revenus, leur fourniraient une opportunité d'intégrer une université dans un autre pays africain ou ailleurs dans le monde, où les étudiants pourraient acquérir les compétences dont ils ont besoin avant de revenir pour en faire profiter leur pays.

- **Conditions d'obtention de la bourse** : les bénéficiaires d'une bourse devront rester en règle, satisfaire des exigences académiques minimales et s'engager à retourner en Guinée Équatoriale après leurs études pour une période déterminée.

Structure proposée :

- **Sélection** : les participants seraient sélectionnés *via* un processus transparent et redevable par des organisations équato-guinéennes, avec une assistance externe (par exemple de la part d'une ONG internationale indépendante) pour s'assurer que les bourses ne soient pas directement versées aux élites politiques, pratique courante du gouvernement, et assurer une égalité des chances d'accès aux bourses pour tous les étudiants guinéens.
- **Paiement** : les fonds seraient directement versés aux universités accueillant les étudiants par une entité externe à la Guinée Équatoriale, pour s'assurer que les fonds soient alloués de manière transparente. Les allocations aux étudiants seraient directement versées sur leurs comptes dans le pays de l'université d'accueil.



Étudiants de l'université manifestant contre le manque de bourses d'études en Guinée Équatoriale (Photo : Diario Rombe)

## 2. Financement d'activités culturelles et artistiques au sein de la communauté

Des organisations indépendantes et des militants en Guinée Équatoriale travaillent pour promouvoir une culture de la liberté d'expression et améliorer la vie des citoyens à travers des activités culturelles et les arts. Une liste de telles organisations qui agissent actuellement avec un minimum de contrôle du gouvernement est disponible et peut être fournie.

Structure proposée :

- **Versement** : les fonds pourraient être versés *via* une organisation internationale qui pourrait fournir des petites subventions et une assistance technique aux organisations éligibles.
- **Suivi** : Les projets pourraient être suivi par l'organisation internationale *via* des visites sur le terrain.



Formation au sein de la société civile en Guinée Équatoriale (Photos : LPC)

### 3. Financement de programme de formation de journalistes

Une presse indépendante et libre est indispensable pour dénoncer les faits de corruption et renforcer la redevabilité du gouvernement. Les journalistes en Guinée Équatoriale peuvent agir soit en tant que porte-parole du gouvernement, soit dans la clandestinité, dans un environnement très surveillé et sans canaux sûrs de partage de l'information. Le secteur des médias bénéficierait d'un large programme de formations de journalistes, menées par des experts internationaux et coordonnées par une entité extérieure à la Guinée Équatoriale. Ce programme pourrait être couplé à

**“ Nous, à Bocamandja, nous continuons d’être convaincu que l’art à le pouvoir de former, éduquer, informer, renforcer et autonomiser. Nous pensons que la magie de l’art peut construire un monde Meilleur” (Traduction libre).**

- Compagnie de théâtre Bocamandja en Guinée Équatoriale

l'ouverture d'un média indépendant, telle qu'une station de radio satellite indépendante qui pourrait émettre en Guinée Équatoriale depuis un autre pays.

#### **Silence ne signifie pas Consentement : L'état déplorable des droits civils en Guinée**

*« Depuis des décennies, le président Obiang et son parti au pouvoir, le PDGE, restreignent la liberté d'expression et maintiennent la domination du parti sur l'État par un contrôle rigoureux de l'environnement médiatique. Tous les médias audiovisuels appartiennent à l'État, à l'exception de RTV-Asonga, un réseau de radio et de télévision appartenant au fils du président, le vice-président Teodoro Nguema Obiang Mangue ».*

- Page 5.

Structure proposée :

- **Formation des journalistes :**
  - Les journalistes seraient formés dans un autre pays avec un media indépendant établi, possiblement en Amérique Latine ou en Espagne.
  - La formation inclurait les compétences de base en matière de reportage, d'éthique journalistique, de journalisme d'investigation, de vérification d'informations, de sécurité numérique et physique et de radio locale.
  - Ces journalistes seraient formés à fournir du contenu directement à leur communauté ainsi que par le biais de la radio satellite accessible dans toute la Guinée Équatoriale
- **Radio indépendante :** un service indépendant de radio par satellite, dont le personnel serait principalement composé d'Équato-guinéens, serait créé avec l'aide d'une entité médiatique internationale ou d'une ONG. Cette radio satellite diffuserait des informations locales pertinentes et indépendantes à une proportion significative de la population de Guinée Équatoriale.

#### 4. Financement d'activités promouvant la justice sociale au sein de la communauté

Des organisations indépendantes et des militants essaient d'améliorer les conditions de vie des citoyens à travers des activités de justice sociale. Ils se sont organisés en une coalition qui se concentre sur les problématiques clé de justice sociale, dont la transparence, l'état de droit, l'égalité femmes/hommes, la participation politique et l'éducation.

Structure proposée :

- **Versement** : les fonds pourraient être versés *via* une organisation internationale qui pourrait fournir des petites subventions et une assistance technique aux organisations membres de la coalition.
- **Suivi** : les projets pourraient être suivi par l'organisation internationale *via* des visites sur le terrain.



Une Équato-guinéenne lavant du linge (Photo : Will Sands)



Citoyens équato-guinéens victimes d'un incendie dans un bidonville (Photo : Will Sands)

## Conclusion

Des programmes tels que ceux présentés ci-dessus ont le pouvoir de transformer le produit de la vente des biens de luxe achetés par une seule personne avec des fonds publics en éducation, en expression artistique, en information indépendante, et en une société civile plus impliquée. Une restitution responsable des avoirs détournés peut renforcer le combat contre la corruption et donner du pouvoir aux victimes *via* leur participation au décaissement des fonds et la restitution des biens mal acquis à leurs destinataires légitimes : le peuple de Guinée Équatoriale.

**Pour plus d'information, contacter Tutu Alicante chez EG Justice, [tusantu@gmail.com](mailto:tusantu@gmail.com).**



## Qui sommes-nous ?

Nous sommes une alliance d'ONG internationales évoluant en étroite collaboration avec des organisations locales de Guinée Equatoriale, des militants, et des experts qui travaillent à la lutte contre la corruption, et notamment la restitution responsable des avoirs détournés et la défense des droits humains. Sur la base de notre expertise et de notre expérience collective nous proposons des recommandations pour garantir une restitution responsable et efficaces des avoirs.

